



Réunion annuelle de l'Assemblée générale

le mardi, 22 janvier 2008, à 19h
au Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Québec

Ordre du jour

1. Élection du président de la réunion – 19h
2. Adoption de l'ordre du jour – 19h03
3. Adoption du procès verbal de la réunion du 14 novembre 2006 – 19h06
4. Rapport des activités de l'année écoulée – 19h10
5. Rapport du président – 19h20
6. Rapport financier – 19h25
7. Interventions des membres – 19h35
8. Amendement aux règlements généraux – 19h50
9. Élections – 20h00
10. Aparté des administrateurs élus et désignation des officiers – 20h15
11. Présentation des officiers – 20h20
12. Exposé du plan d'action pour l'année et établissement des priorités – 20h25
13. Interventions des membres – 20h40
14. Varia
15. Clôture de la réunion – 21h15

Rapport des activités de l'année écoulée

Je désire vous livrer ici une liste des principales activités auxquelles nous nous sommes consacrés au cours de l'année. Je vous énonce aussi certains résultats obtenus, toujours après de nombreuses années d'efforts. Qu'il soit suffisant de rappeler qu'il a fallu dix ans pour obtenir des vignettes de stationnement dans le Vieux-Québec et que pour ce faire, il a été nécessaire d'obtenir des amendements à la convention collective des fonctionnaires du Gouvernement du Québec. Quel est le lien, demanderez-vous? Disons que le privilège des uns empêche le privilège des autres.

L'action politique, municipale ou autre, n'est jamais simple et ne débouche que rarement sur des résultats rapides. Il faut être maire pour que les choses se passent vite, et là encore...

Plan directeur

Après cinq ans de travaux, auxquels le CCVQ a été étroitement associé, notamment via le défunt Comité consultatif, la Ville a adopté le «Plan d'action du plan directeur de quartier Vieux-Québec». Il s'agit là d'un travail considérable qui a reposé principalement sur les épaules de Benoît Bossé et Christine Gosselin, cette dernière représentant le CCVQ au Comité consultatif.

Je sollicite de l'Assemblée générale une motion de félicitations et de remerciement à l'endroit de Christine Gosselin et Benoît Bossé pour leur travail soutenu et de haute qualité.

Ce travail a porté ses fruits. Le plan d'action retient la majorité des recommandations du CCVQ qui a exercé fructueusement un indiscutable leadership dans cette délicate opération.

Il s'agit maintenant de la mise en œuvre de ce plan d'action. Les plans sont bons, les actes doivent être à la hauteur des plans. La Ville est maintenant en processus de modification du zonage. Le CCVQ y verra avec vigilance.

Toute la documentation relative à ce dossier est disponible sur le site Internet du CCVQ.

Un interlocuteur privilégié.

Il y a deux ans, le président du CCVQ, Denis Angers, avait adressé à la mairie une demande de rencontre avec le Comité exécutif. En avril 2007, cette demande a trouvé écho. Louis Germain, Roger Bertrand et Isabelle Roy ont rencontré madame Boucher et le Comité exécutif. Leur principale requête a reçu un accueil favorable. C'est ainsi que le directeur général de l'arrondissement de La Cité est devenu «interlocuteur privilégié» du CCVQ. Le CCVQ obtient ainsi un canal de communication directe avec la plus haute instance décisionnelle de l'arrondissement. Deux réunions ont eu lieu à ce jour, en juillet et en septembre.

Notre interlocuteur est Louis Beaupré, lequel sera remplacé au cours des prochains jours par Serge Allen. Nous remercions vivement Louis Beaupré pour son ouverture, sa cordialité et son efficacité. Nous le regretterons.

L'Agora du Vieux Port

Malgré une recommandation unanime de toutes les instances concernées, de la Ville de Québec à l'administration du Port de Québec et passant par la commission *ad hoc*, le Conseil des monuments et sites et toutes les forces d'urbanisme du milieu, le Gouvernement fédéral a décidé d'imposer la reconstruction de l'Agora.

Le CCVQ a monté en collaboration avec le CMSQ, sans succès, une opération de relations publiques pour contrer le projet.

Red Bull Crashed Ice

Le CCVQ a eu à gérer deux fois cet événement. En mars 2007 et à l'automne 2007. Lors de la course de mars, il a donné son avis à certaines conditions, la majeure partie ayant été rencontrées.

Pour le second événement, prévu en fin de semaine, les organisateurs ont rencontré Louis Germain et Denis L'Anglais au cours de l'été pour demander leur avis quant aux améliorations projetées dans l'optique d'une reprise de l'événement durant l'hiver 2008.

Après avoir formulé plusieurs recommandations, considérant la qualité des améliorations proposées d'une part et l'intérêt général d'autre part, le CCVQ a donné son aval à la reprise du RBCI. Cette recommandation n'a toutefois pas fait l'unanimité au sein du CCVQ, certains riverains de la côte de la Montagne et de Place Royale exprimant leur profond désaccord.

Là encore, toute la documentation pertinente peut être consultée sur le site Internet.

Hôtellerie illégale

Malgré les efforts du CCVQ, ce dossier traîne depuis des années, faute de volonté politique municipale. En 2007, il y a eu déblocage du côté de la volonté politique.

La pression touristique sera forte en 2008. Au vu de cette menace pour l'habitation dans le Vieux-Québec, les représentations du CCVQ ont trouvé écho, grâce notamment à l'arrivée aux commandes de la Ville de notre conseiller municipal, Jacques Joli-Cœur.

La Ville a mandaté du personnel pour s'attaquer au problème. Un comité a notamment été formé, dont le CCVQ fait partie. Ce comité a tenu deux réunions à ce jour et des mesures sont planifiées pour contrer le phénomène. Mais là comme ailleurs, la lourdeur administrative complique les choses. Des développements importants sont susceptibles de se produire au cours des prochaines semaines. Nous vous en informerons vis le site Internet, notamment.

Nous proposerons à l'Assemblée que ce dossier devienne la priorité d'action #1 au cours de 2008.

La murale BMO

Ce projet de la Commission de la capitale nationale, du Gouvernement du Québec et de la Banque de Montréal a été très contesté. Il s'agit d'une murale d'une esthétique discutable que ses promoteurs désiraient installer sur le mur ouest du basilaire de l'édifice Marie-Guyart, face à la chapelle historique du Bon-Pasteur, en guise de cadeau pour le 400^e de Québec. Or, une murale de même thème doit aussi être installée dans les treize autres capitales du Canada.

Le CVVQ a accepté d'être le porte-parole d'une coalition dénonçant le projet. En émettant un communiqué de presse intitulé «Le mauvais cadeau au mauvais endroit», la coalition affirmait que cette murale n'était pas un cadeau pour le 400^e, vu que treize autres villes recevaient le même et qu'il injurait l'architecture de Marie-Guyart.

La CCNQ étudie actuellement des solutions alternatives.

Les Fêtes de la Nouvelle-France

Pour ces fêtes, le CVVQ a continué le travail entrepris depuis plusieurs années pour faciliter l'insertion d'un tel événement au cœur de la vie quotidienne des résidants de Place Royale.

Le site Internet www.ccvq.org

Tout au long de l'année, les membres et amis du CCVQ ont été informés de façon directe des principaux enjeux par ce site Internet.

Le Conseil de quartier

Le CCVQ avait recommandé de conserver le Comité consultatif parce qu'il en appréciait la diversité. Résidants, commerçants et institutions s'y côtoyaient et pouvaient dialoguer sur les questions d'intérêt commun.

Les résidants ont choisi de remplacer le Comité consultatif par le Conseil de quartier. Le CCVQ, toujours axé sur la concertation, salue la mise en place du CQ et en fera son meilleur allié dans la promotion des intérêts des résidants et la sauvegarde du patrimoine.

La navette du Vieux-Québec

Après dix ans, la navette tant réclamée par le CCVQ a fait ses premiers essais au cours de l'été 2007. Il semble qu'ils aient débouché sur un constat de réussite. Nous errons la suite.

Rapport financier 2006-2007

Ce rapport présente la situation financière du Comité des citoyens du Vieux-Québec en date du 31 décembre 2007.

Conformément aux règlements du CCVQ, chacune des dépenses inscrites a été approuvée par le Conseil d'administration.

	2006-2007	2005-2006
Revenus		
Membership	270	1180
Dons	155	190
Affiches	0	0
Autres	0	0
Total des revenus:	425	1360
Dépenses		
Frais de poste	199,21	305,93
Papeterie	518,47	345,12
Téléphone/ Internet	182,48	1313,42
Casier postal	575,45	-
Location de salles	243,85	-
Repas et boisson réunions	139,09	-
Divers	180	326,02
Frais bancaires	60	48
Total des dépenses :	2098,55	2338,49
Excédent de l'exercice :	(1673,55)	(968,49)
Solde de l'encaisse au 31 décembre 2007 :	379,61	

Notes

1. Dès mai 2006, la fonction de trésorier et de secrétaire ont été progressivement regroupées. Cette fusion initiée par Étienne Berthold a démontré son efficacité au fil du temps. Étienne Berthold a occupé les fonctions de secrétaire et trésorier de mai 2006 à juin 2007, moment où Isabelle Roy a pris le relais.

À son tour, Mme Roy a établi son ordre personnel dans les documents associés à la trésorerie. Pour cette raison, le détail de l'état financier 2005-2006 diffère des années précédentes. Certaines catégories ont été modifiées pour en faciliter la compréhension. Il est donc difficile de rapporter les chiffres de certaines catégories de l'exercice de 2005-2006 dans le détail.

2. Depuis le 30 septembre 2006, le Conseil d'administration a dû effectuer plusieurs dépenses importantes. Notons particulièrement :

- 575,45 de casier postal, couvrant la période du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2008
- 518,47 de papeterie, comprenant les cartes de membre et les cahiers d'adhésion.
- 243,85 de location de salles pour réunions de l'Assemblée générale

La catégorie « divers » de la période 2006-2007 comprend exclusivement les frais associés à l'entreposage des archives du CCVQ.

3. Constat général

Les revenus du CCVQ ont fortement baissé en 2007. Les intrants reliés aux adhésions sont à leur plus bas niveau, ce qui entraîne un exercice financier déficitaire. Les 160 membres n'ont pas été sollicités pour renouveler leur adhésion, cette tâche ayant été simplement perdue de vue.

En 2008, le CCVQ fera les efforts qui s'imposent pour renouveler les adhésions de ses membres et tentera de diversifier l'origine des revenus en recherchant des commanditaires et en organisant diverses activités de financement. On s'est doté des outils nécessaires, cartes de membre, cahiers d'adhésion et mise à jour de la liste informatisée des membres.

Proposition d'amendements aux règlements généraux

1. Modification du règlement 1.1.4

Il est proposé de modifier la définition du mot «Loi» de l'article 1.1.4 pour :

- tenir compte des modifications de la Loi sur les compagnies adoptées depuis 1977;
- tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales;
- faire référence aux dispositions d'ordre public du Code civil du Québec touchant la responsabilité des administrateurs dont on avait omis la référence lors de la rédaction du règlement.

Le règlement se lirait comme suit :

1.1.4 «Loi» désigne la Loi sur les compagnies (L.R.Q. 2006, c. C-38), la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q. 1993, c. P-45), le Code Civil du Québec (L.Q., 1991, c-64) leurs règlements afférents ainsi que toute modification subséquente.

Addition au règlement 1

Il est proposé, pour simplifier l'administration du Comité, que la date du 1 janvier soit retenue pour déterminer la durée des mandats des administrateurs ainsi que l'étendue de l'exercice financier. Un nouvel article se lirait ainsi :

1.8 Exercice financier et computation des délais pour les mandats d'administrateurs

L'exercice financier du CCVQ coure du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Il en va de même pour la computation des délais de deux ans des mandats des administrateurs.

3. Modification du règlement 5.1

De façon à assurer un vote prépondérant au président du CA en cas d'égalité des voix, il y a lieu d'avoir un nombre impair d'administrateur au sein du CA en proposant de **porter de 10 à 11 le nombre d'administrateurs**. La possibilité offerte au président sortant de faire partie du CA pendant un an soumet le nombre des administrateurs à la discrétion du président sortant. Il y a lieu de s'assurer que le nombre d'administrateurs soit un nombre impair.

D'autre part, afin de s'assurer que le critère de «résidence» dans le Vieux Québec soit le critère prépondérant dans le choix des administrateurs sans pour autant exclure le propriétaire ou copropriétaire non résidant, et afin d'assurer une meilleure représentation du milieu de vie du Vieux Québec, il y a lieu d'ajouter le critère de l'activité professionnelle du «membre actif» désireux de se présenter comme administrateur en ajoutant : «exerçant leur métier ou profession dans le domaine

institutionnel, culturel, commercial ou des affaires sur le territoire du Vieux Québec.» Il y a donc lieu de modifier l'article 5.1 et 5.3 de la façon suivante et d'abroger l'article 15.1 portant sur les dispositions transitoires de la première élection des administrateurs :

5.1 Composition.

Les administrateurs, au nombre de onze, forment le conseil. D'office pour une durée d'un an, le président sortant s'il le désire, s'ajoute aux membres du conseil.

Au moment de sa composition et lors de son renouvellement par tranche, les administrateurs en poste veillent à ce qu'au plus cinq administrateurs, membres actifs exerçant leur métier ou profession dans le domaine institutionnel, culturel, commercial ou des affaires sur le territoire du Vieux Québec, puissent y être élus.

5.3 Élection et durée d'office

Sauf, s'il en est autrement prescrit par l'acte constitutif ou un règlement de la corporation, les administrateurs sont élus par les membres actifs à l'assemblée générale annuelle. Ils sont élus pour un mandat de deux ans. Les membres actifs élisent cinq administrateurs aux années paires et les six autres aux années impaires. Si l'élection des administrateurs n'est pas faite à l'assemblée générale annuelle, elle peut l'être à une assemblée générale extraordinaire subséquente dûment convoquée à cette fin. À moins qu'ils ne démissionnent, les administrateurs sortants restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs ou de leur réélection

4. Modification de l'article 5.9

Enfin, pour assurer la cohérence avec la modification de la définition du mot «Loi» de l'article 1.1.4, faisant référence à la responsabilité des administrateurs, il y a lieu de modifier l'article 5.9 de la façon suivante :

5.9 Responsabilité des administrateurs et dirigeants

Sous réserve des dispositions de la Loi, un administrateur...

CCVQ

Réunion annuelle de l'Assemblée générale

2008-01-22

Élections

Sept administrateurs ont été élus le 14 novembre 2006 et entreprennent la seconde année de leur mandat :

Étienne Berthold

Roger Bertrand

Claudette Blais

Louis Germain

Clermont Perreault

Isabelle Roy

Véronyc Sansoucy

Quatre postes sont à pourvoir. Quatre candidats sont déclarés, au moment d'écrire ces lignes :

Louise Gauthier (administrateur sortant)

Jean Beauchesne (coopté en décembre)

Élisabeth Farinacci

Almincar Rodriguez (coopté de décembre)

Si d'autres candidatures se présentaient, nous procéderons à une élection.

Plan d'action

Voici les dossiers sur lesquels nous nous proposons de fournir le plus d'efforts. Ils sont placés en rang de priorité. Quant aux dossiers 8, et 9, Relations et Bulletin, ils sont en fin de liste non pas parce qu'ils sont moins importants mais parce qu'il s'agit de dossiers constituant la toile de fond de nos activités. Il ne s'agit pas de problèmes à régler mais de moyens d'action, en quelque sorte.

Dossiers

1. Hôtellerie illégale
2. Plan d'action du Plan directeur et plus immédiatement, plan de zonage
3. 400^e
4. Famille et vie dans le Vieux-Québec
 - a) Conditions de vie
 - b) Accès à la propriété
 - c) Perception externe de la vie dans le Vieux-Québec
 - d) Pauvre qualité du commerce sur la rue St-Jean
5. Transports, déplacements et circulation
 - a) Autobus touristiques
 - b) Navette du Vieux-Québec
 - c) Prolongement de durée des parcomètres de 18h à 21h
 - d) Circulation lourde sur Dalhousie et alentours
6. Patrimoine
 - a) Politique du patrimoine
 - b) Programmes de soutien financier aux propriétaires
7. Vie culturelle
8. Relations avec le Conseil de quartier, les commerçants et les institutions
9. Bulletin annuel de la Ville et Opération vigie